



Mise en application d'une décision de justice

Par **odilalain**, le **19/11/2009** à **23:44**

Bonjour,

Ma locataire ne paye plus ses loyers ni charges locatives. Je l'ai assigné en justice et le tribunal a ordonné l'expulsion avec résiliation de son bail et paiement des sommes désignées. J'ai utilisé les services d'un huissier pour lui présenter la décision de justice.

Est ce la bonne solution ou dois-je me rapprocher d'un avocat

Merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **20/11/2009** à **10:48**

Bonjour, dans votre cas, le recours à un Huissier de justice suffit amplement, courage à vous, bonne journée.

Par **odilalain**, le **25/11/2009** à **00:04**

Merci jeetendra ,

L'huissier a trouvé porte close. Je viens enfin d'apprendre que ma locataire est hospitalisée depuis le mois d'octobre . De plus les services sociaux ont obtenu du tribunal une mise sous tutelle.

Dois je faire signifié à la déléguée à la tutelle l'ordonnance du tribunal ?

A t'elle le droit d'agir dans l'intérêt de ma locataire et de prendre les bonnes décisions à sa place ?

Merci d'avance

Odilalain